



Location saisonnière et depot de garantie

Par **DANIEL51**, le **21/06/2013 à 15:01**

[fluo]bonjour[/fluo]rnj ai loue une location saisonniere pour 2000£ et j'ai ensuite renégocié mon contrat par téléphone car je me suis aperçu qque mon propriétaire louait beaucoup moins cher(1800£)rnIl a accepté je lui ai donc envoyé un chèque pour le solde de la location des l'encaissement du cheque je lui ai envoyé un email lui demandant s'il avait bien encaissé le cheque pour le solde de la location, il me repond par email oui comme convenu j'ai bien encaissé votre cheque,rnmaintenant il me reclame les 200 £ que puis je faire?rnil veut me le retenir sur mon depot de garantiernque puis je faire[/fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **21/06/2013 à 15:06**

bonjour,rnrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **DANIEL51**, le **21/06/2013 à 15:20**

excusez moi

Par **moisse**, le **23/06/2013 à 09:20**

Bonjour,rnHélas rien. Vous avez signé un contrat et vous disposez soit-disant d'un accord

téléphonique et d'un motif allégué pour le moins curieux.rnLe "soit-disant" n'est pas écrit pour mettre votre parole en doute, mais pour décrire l'appréciation d'un juge saisi de votre litige.

Par **Lag0**, le **23/06/2013** à **09:29**

[citation]j ai loue une location saisonniere pour 2000£[/citation]rn rn Bonjour,rn Le loyer étant payable en livre sterling, on peut donc imaginer que cette location n'était pas en France.rn Il est important de le préciser pour avoir des réponses juridiques utilisant le droit local.

Par **Lag0**, le **24/06/2013** à **08:06**

Le symbole de l'euro est €, celui que vous utilisez (£) est le symbole de la livre sterling, d'où le malentendu...

Par **DANIEL51**, le **24/06/2013** à **08:18**

bonjourrn le loyer etait en euro et c'etait en Francern excusez moi erreur de frappern merci